

**LES AGRICULTEURS RAPATRIÉS  
DANS LE DÉPARTEMENT  
DU VAR**

**J.M. LAURENTI**

Au début de 1968, la situation des agriculteurs rapatriés d'Afrique du Nord constitue un grand problème pour les responsables de l'agriculture française.

Encore aujourd'hui, le département du Var fait partie d'une région d'accueil et il est souvent très difficile de discerner les installations très récentes des installations déjà plus anciennes.

Depuis une dizaine d'années, la France a connu la plus forte immigration de son histoire contemporaine, puisque près de 1 300 000 personnes installées sur les anciens territoires de la communauté sont revenues sur le sol métropolitain. Aussi y eut-il un certain flottement lors de l'afflux massif des années 1960 à 62.

La loi cadre du 26-12-1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'Outremer a comblé un vide juridique et elle a permis au Gouvernement de prendre des mesures sur le plan social et sur le plan économique.

D'après un rapport du Gouvernement présenté le 30 juin 1965, le nombre total des rapatriés était évalué à :

- Algérie	927 100
- Maroc	213 020
- Tunisie	167 000
- Afrique Noire + Madagascar	6 195
- Indochine	29 500
- Égypte	7 305
	<hr/>
	1 350 000

Dont 1 307 120 pour l'Afrique du Nord, c'est-à-dire 96% de l'ensemble des rapatriés.

A la date du 1er juillet 1965 :

<u>Catégorie</u>	<u>Nombre de personnes</u>	<u>Pourcentage</u>
1 - Agriculteurs	<u>19 858</u>	<u>5,01 %</u>
2 - Industriels	3 170	0,80
3 - Artisans	10 781	2,72
4 - Commerçants	22 989	5,80
5 - Professions libérales	6 341	1,60
6 - Cadres et professions intellectuelles	27 032	6,82
7 - Employés	53 431	13,48
8 - Ouvriers	82 089	20,71
9 - Personnel de service	15 141	3,82
10 - Autres catégories	11 811	2,98
11 - Sans profession	143 725	36,26
	<hr/>	<hr/>
	396 368	100,00

Localisation des rapatriements au 30 juin 1965

<u>Région</u>	<u>Nombre de rapatriés</u>	<u>Pourcentage</u>
Provence-Côte d'Azur	367 580	27,22 %
Région parisienne	240 060	17,78
Midi Pyrénées	122 080	9,04
Languedoc	130 550	9,67
Rhône-Alpes	121 520	9
Aquitaine	83 700	6,20
Centre	36 170	2,68
Département du VAR :	Nombre	Pourcentage
	49 820	3,69 %

Au 31 juillet 1967, le nombre total des rapatriés s'élève à 57 000 personnes, soit 4,22 % de l'ensemble des rapatriés.

Le département du Var occupe ainsi le 4<sup>e</sup> rang des départements d'accueil après la Seine, les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne et l'Hérault.

Les facteurs qui ont été déterminants dans l'installation des rapatriés dans le département du Var sont la situation et le climat de ce dernier.

Le Var, voisin immédiat des Bouches-du-Rhône, a servi d'exutoire à nombre d'immigrants arrivés à Marseille. Le climat méditerranéen, la place disponible, des activités identiques à cause du climat (viticulture, maraichage, notamment) ont fait que de nombreux rapatriés ont choisi de rester dans le Var.

Ainsi, au 31-12-65, l'A.D.E.S.E.A. (Association départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) a dénombré 270 exploitants installés par ses soins, ce qui représente environ un millier de personnes vivant de l'agriculture, c'est-à-dire 1,75% de l'ensemble des rapatriés du département. Les 270 nouveaux exploitants représentent 2% de la population varoise, vivant des ressources de la terre.

En juillet 1968, il restait 79 rapatriés qui n'avaient pas obtenu d'exploitation, soit qu'ils n'aient pas eu les crédits nécessaires, soit qu'ils n'aient pas trouvé d'exploitation leur convenant.

## **Le reclassement des Agriculteurs.**

### **Les aspects du problème avant 1962.**

Les rapatriés du secteur agricole pouvaient obtenir:

- 1) Les prêts d'honneur régis par le décret du 18 juin 1962 d'un plafond de 30.000
- 2) les prêts du Crédit foncier prévus par les conventions des 15 et 24 juin entre le ministère des finances et des affaires économiques et le Crédit foncier de France;

Le montant de chaque prêt ne pouvait excéder le double du plafond suivant: - 70 % de la valeur nette des immeubles laissés par l'emprunteur outre-mer, après déduction des charges hypothécaires;

- 18 millions d'anciens francs des prêts consentis eu taux d'intérêt de 3 étaient remboursables dans un délai maximum de 20 ans, avec possibilité de différer l'amortissement de deux ans;

- 3) les prêts migrants prévus à l'article 67 du Code Rural, c'est-à-dire:
  - un prêt long terme de 20.000 frs à 3% remboursable en 30 ans;
  - un prêt moyen terme de 50.000 frs à 3% remboursable en 15 ans;
- 4) les subventions d'équipement dont le montant est déterminé par un barème forfaitaire fixé par le ministère de l'agriculture variant suivant les zones déterminées et la superficie des exploitations, de 970 frs à 4000 fra;

5) les indemnités de déplacement d'un montant forfaitaire fixé à 1000 frs; la condition à remplir pour bénéficier de ces avantages était la suivante: reconnaissance aux agriculteurs français du Maroc et de Tunisie contraints de se rétablir en métropole, de la qualité de migrants, ce qui conditionnait l'obtention ultérieure des différents avantages attachés à cette qualité.

Pour obtenir cette reconnaissance, il fallait:

- être de nationalité française;
- justifier d'une compétence professionnelle suffisante, soit 5 années de pratique dans cette profession, soit un diplôme d'une école d'agriculture et un stage pratique d'un an au moins;
- avoir définitivement quitté le Maroc ou la Tunisie depuis moins de 3 ans;
- avoir eu, durant trois ans sa moins avant le départ du Maroc ou de Tunisie, la qualité d'exploitant agricole, artisan rural, salarié agricole, employé de profession

para-agricole ou de stagiaire; s'engager à rester au moins 5 ans en dehors des départements de départ dans une profession agricole ou para-agricole, à compter de l'installation définitive sur l'exploitation pour laquelle la qualité de migrant est reconnue.

L'opération était assez compliquée, les prêts fonciers étaient généralement accordés par une commission placée auprès de l'ambassadeur de France du pays de départ. Les prêts migrants étaient accordés par les Caisses régionales de Crédit agricole, les subventions d'équipement étaient accordées par le gouvernement.

### **Les mesures prises depuis 1962**

Le Gouvernement s'est trouvé dans l'obligation de reclasser 18.000 agriculteurs d'Algérie et environ 3.000 colons de Tunisie et du Maroc.

Pour assurer ce reclassement, des dispositions particulières ont été prises dans le cadre du décret n° 62-261 du 13 mars 1962, relatif aux mesures prises pour l'accueil et le reclassement professionnel et spécial des rapatriés.

Pour une installation individuelle sur une exploitation du marché normal

- des prêts à long terme de 2% d'un montant maximum de 170.000 frs d'une durée de remboursement de 30 ans;
- des prêts moyen terme pour l'équipement et la mise en valeur à 3 %, remboursables en 5 ans, avec possibilité de remboursement en 15 ans;
- une subvention de reclassement plafonnée à 30.000 frs.

En cas de non remboursement par les rapatriés, il ne reste à la charge des Caisses régionales de 5% du montant des crédits irrécouvrables.

Pour une installation sur un lot S.A.F.E.R. (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) ou S.A.R. (Société d'Aménagement Agricole Régional), les avantages accordés consistent en:

- un prêt à long terme à 3% d'un montant maximum de 200.000 frs consenti par le Crédit agricole, remboursable en 30 ans;
- une subvention de reclassement dont le montant ne pourra dépasser 30.000 frs.

Dans le cas des S.A.F.E.R. et des S.A.R., même si les lots sont situés en zone de départ, la qualité de migrant est reconnue. Les prêts sont accordés aux mêmes conditions que pour une zone d'accueil.

### **Prêts accordés dans le Var pour les réinstallations**

Au 15 avril 1968, date à laquelle nous arrêtons cette enquête, 270 agriculteurs ont été réinstallés sur des exploitations varoises. A cette date ont été accordés :

- 259 prêts long terme à 2% destinés à l'acquisition et à l'aménagement du foncier pour un montant total de 34 061 529 frs;
  - 569 prêts moyen terme à 3%, destinés à l'équipement pour un montant total de 36 814 436 frs;
  - le nombre des prêts long terme et celui des prêts moyen terme ne s'additionnent pas.
- En effet, les rapatriés peuvent les cumuler, mais ils peuvent également ne recourir qu'aux uns ou aux autres.

### **Subventions accordées pour ces réinstallations**

251 subventions complémentaires destinées à compléter l'auto-financement personnel exigé ont été accordées à cette même date, pour un montant de 5 191 400 frs.

## **L'endettement des rapatriés**

D'après une statistique établie par la Direction du Syndicat des Migrants, il apparaît que 80 des rapatriés sont endettés à plus de 70%

Trois importants secteurs de l'agriculture le démontrent: l'horticulture florale et maraîchère sous serres, la culture maraîchère en plein air et la viticulture. Il en est de même dans le secteur de l'aviculture.

Il est délicat de pouvoir déceler les causes précises de l'endettement des rapatriés, outre les remboursements de crédits longs et moyens termes que l'agriculture devra effectuer.

Pour une minorité, cet endettement est dû à un suréquipement tel ce viticulteur possédant pour travailler 1 ha 15 de vignes : trois tracteurs, trois camions et un matériel de cave important.

Une autre minorité d'exploitants subit les revers de l'endettement, à cause des charges relatives à une main-d'œuvre trop importante.

Depuis le 22e Congrès de la F.N.S.E.A. de Toulouse, le Conseil ministériel a publié une série de mesures en faveur des agriculteurs rapatriés et actuellement d'autres aménagements sont en voie de réalisation.

## **Les réalisations**

### 1°/ Les adductions d'eau.

De nombreuses propriétés acquises par les rapatriés dans le département du Var possédaient des réserves d'eau composées de citernes emmagasinant de l'eau de pluie et l'irrigation était réalisée épisodiquement par quelques puits. Les réserves d'eau destinées à la consommation ménagère variaient de 8 à 15 m<sup>3</sup> par exploitation et pouvaient durer de 2 à 3 mois, en attendant les précipitations.

Grâce aux subventions destinées à l'aménagement de l'habitat les rapatriés s'équipèrent d'installations nouvelles. Les exploitations situées à proximité d'une agglomération firent installer pour leur habitation l'eau de la commune. Ainsi, toutes les propriétés situées dans les régions fruitières du littoral de Provence, procédèrent à cette adduction.

Les exploitants situés en dehors des agglomérations ont été obligés de pratiquer des forages dans le sol, avec l'aide des sourciers et des entreprises spécialisées.

### 2°/ L'électricité.

Énergie indispensable, l'électricité a pris une place importante dans les exploitations agricoles, aussi bien dans les cultures florales et maraîchères sous serres, que dans l'aviculture et l'élevage :

- aération par ventilateur des serres chauffées au mazout (SOULIES PONT), des bergeries (AMPUS);
- chauffage par air pulsé (HYERES);
- abreuvoirs automatiques et distributeurs de nourriture (TARADEAU);
- calibreuses d'œufs entièrement automatiques (PONTEVES);
- pompes électriques pour l'arrosage;

et de nombreuses autres installations nécessitant l'emploi du courant force 380 volts.

### 3°/ L'habitat

Avec les adductions d'eau et les installations électriques, l'habitat a pu considérablement évoluer.

Grâce aux subventions d'aménagements, les rapatriés ont amélioré l'immobilier. La totalité des rapatriés installés en campagne (90 de la population agricole rapatriée

soit 220 habitants) a fait des transformations :

- installation de sanitaires
- pose de chauffage central
- réfection de boiseries
- réfection des blocs cuisines
- réfection des toitures
- agrandissement des ouvertures

### **Les réalisations dans les différents secteurs d'activité agricole**

10/ L'arboriculture :

Les quelques arboriculteurs rapatriés dans le département du Var n'ont pas pratiqué cette spécialité outre-mer; aussi, du côté des techniques y deux tendances se dégagent : ceux qui ont déjà pratiqué, et les reconvertis.

Les méthodes de taille et de labour de ceux qui ont déjà exercé cette, activité ne diffèrent pratiquement pas des méthodes traditionnelles. Par contre, les nouveaux venus à l'arboriculture, au nombre de 8, suivent pas à pas les conseils des ingénieurs et techniciens agronomes envoyés soit par l'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, soit par les compagnies privées spécialisées dans la recherche agricole. A noter: la taille des arbres en gobelets pour permettre un ensoleillement total et uniforme de toutes les branches.

L'emploi des désherbants soulève des controverses. Certains agriculteurs semblent vouloir l'adapter dans un but économique de main-d'œuvre, car leur exploitation est essentiellement familiale. L'emploi des désherbants évite les labours de printemps (économie de temps).

L'aération du sol se pratique sans labourer, par la dessiccation des racines des herbes.

La production de fruits se trouve améliorée par l'emploi d'engrais à base d'azote, d'acide phosphorique et de potasse, par épandage sous-sol en automne.

Les fruits reçoivent un coup de fouet au printemps et au moment de leur maturité; ils augmentent sensiblement de volume et de poids par rapport aux arbres non traités. Par contre, la vie de l'arbre fruitier est raccourcie de plusieurs années.

Il sera bon de comparer le rendement et la rentabilité d'un arbre non traité aux engrais chimiques avec ceux d'un arbre traité, dans quelques années. L'ensemble des rapatriés traite soigneusement les arbres fruitiers, notamment par sulfatage bimensuel, pour lutter contre les maladies de l'arbre et du fruit.

La commercialisation des fruits se fait en partie sur les marchés locaux au cours basé sur les halles de Cavaillon et de Chateaufort.

Une autre partie de la récolte est expédiée vers les zones d'influence correspondant à la situation géographique. Une carte du département du Var ci-jointe indique les diverses zones d'influence correspondant à plusieurs secteurs de l'agriculture.

Un souci de présentation et d'emballage anime les arboriculteurs rapatriés et fait naître une émulation sur les marchés.

Un personnel saisonnier est employé dans ce but. Environ 200 personnes au cours de la campagne fruitière 1967 ont été rétribuées par les arboriculteurs rapatriés du Var.

2/ L'aviculture.

Les rapatriés ont particulièrement développé ce secteur agricole dans le département du Var.

31 800 pondeuses appartiennent à des rapatriés bénéficient de 500 000 frs de prêts à long terme. Ces agriculteurs ont créé des exploitations modernes et durables.

Les agriculteurs rapatriés utilisent une main d'œuvre familiale assez réduite, conséquence de l'automatisation de leur exploitation.

La production est assurée par des nombreuses achetées au stade de poulettes. L'élevage se fait dans l'exploitation même, par une alimentation soigneusement étudiée, provenant de firmes spécialisées: aliments composés de farines de viande, de farines de luzerne déshydratée, tourteaux de soja et de tournesol, de maïs, de son fin, avec des ajouts de carbonate de chaux et de vitamines. Les pondeuses les plus répandues dans ces exploitations sont les Leghorn blanches et les Marco-Sexlink.

Pour la commercialisation, les prix pratiqués dans nos régions sont basés sur la cotation des produits aux halles centrales de Paris; ainsi la vente des œufs est saisonnière. Les rapatriés pratiquent deux sortes de vente d'œufs:

- dans un premier cas, le rapatrié procède d'une manière tout à fait industrielle, livrant à un seul commerçant la totalité de sa récolte journalière (5 000 œufs). Eu fait de l'automatisation très poussée de l'exploitation (calibrage automatique), les frais sont minimes et la vente immédiate;

- une seconde méthode est employée par de petits exploitants pratiquant le porte-à-porte. La clientèle se compose d'épiceries, de libres-services, de crémeries d'importance locale. La vente journalière est de 800 à 1000 œufs.

### 3°/ L'élevage.

16 familles rapatriées d'Afrique du Nord élèvent des lapins, porcs, ovins. Les éleveurs sont surtout localisés dans le Haut-Var à vocation pastorale. En effet, 12 exploitations de rapatriés sont situées dans les régions - coteaux de Provence et montagnes de haute Provence. Les bergeries sont, dans la plupart des cas, modernes.

Dans le Haut-Var, un jeune agriculteur achète des agneaux dans l'Aveyron. Avant la réception du lot d'ovins, un local tempéré à 20° doit être, aménagé. L'arrivée du troupeau se situe au mois de décembre. La bergerie doit être assez vaste pour fournir un espace vital de 1 m<sup>2</sup> par tête d'ovin.

Les rapatriés ont choisi dans l'ensemble le chauffage au mazout, procédé efficace et assez bon marché. Les râteliers installés ont plusieurs origines: achetés à des firmes spécialisées ou fabrication artisanale. Les abreuvoirs doivent contenir de l'eau potable tiède. Un éclairage électrique est nécessaire pour permettre au troupeau de s'alimenter la nuit.

Une infirmerie est installée près de la source de chaleur où se tiennent les sujets les plus faibles.

Pour l'élevage d'agneaux, une surveillance attentive est nécessaire. Toutes les bêtes sont examinées une à une tous les jours.

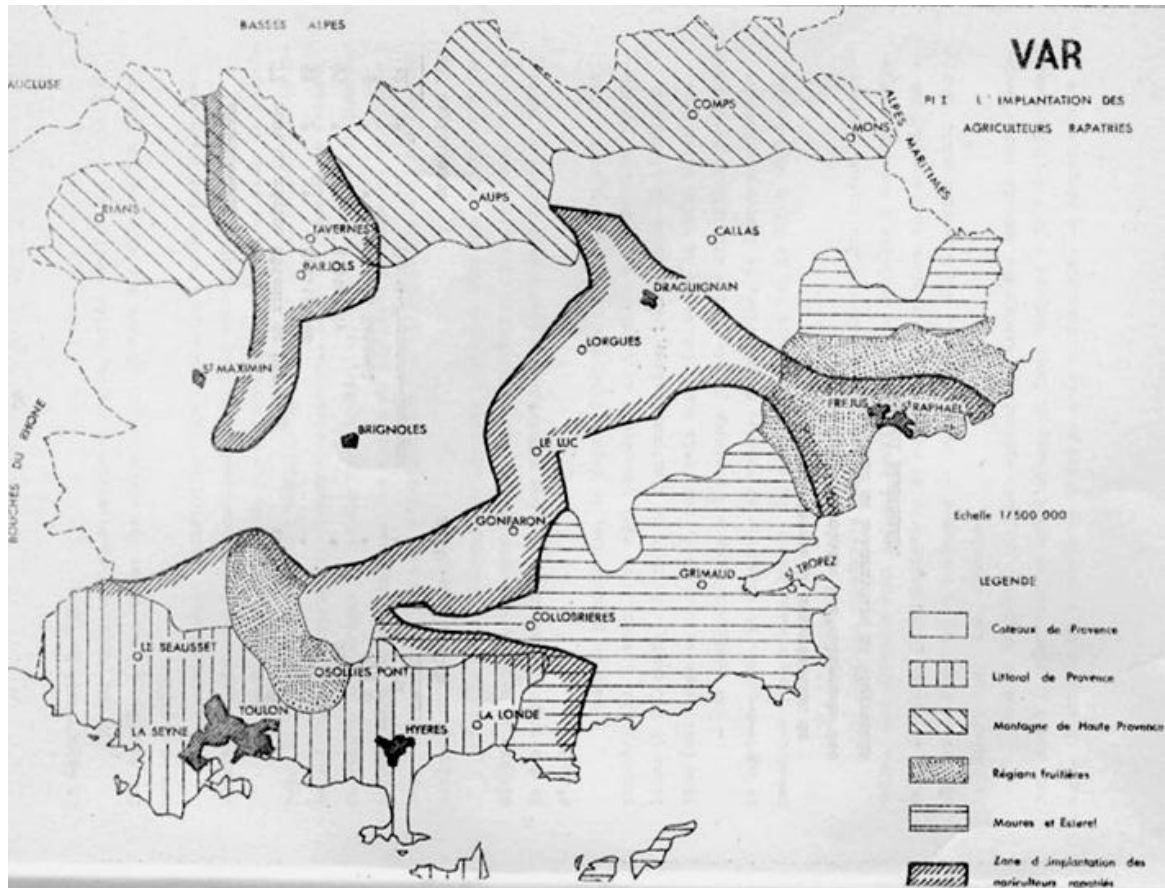
Il y a donc souvent obligation d'engager du personnel saisonnier. De même, le problème de la nourriture requiert une grande application:

- distribution de granulés vitaminés, changement d'alimentation des bêtes chétives nourries au biberon, dosage.

Élever un agneau, c'est faire doubler son poids dans un laps de temps de 2 mois à 2 mois 1/2; pour cela, les méthodes s'appuient sur une suralimentation et sur le sommeil des bêtes.

La suralimentation est constituée par trois distributions de granulés vitaminés (concassage de maïs, orge, blé, luzerne déshydratée et divers foin). Le sommeil est obtenu par l'obscurité du local et par une température constante de 25°. Ainsi, dès que le mouton atteint le poids de 30 kg sur pied, il peut être vendu pour la boucherie. A partir de cette période, il faut limiter son séjour en bergerie pour des raisons de rentabilité.

Les éleveurs ne vendent pratiquement qu'à des chevillards de Nice et de la région



d'Aix-Marseille. Les prix sont basés sur les marchés régionaux de Nîmes, Forcalquier, etc. Ils varient suivant les années et suivant les saisons. Ils se situent entre 5,50 frs et 6,50 frs le kilo sur pied.

On peut établir une opération déterminant le gain net réalisé sur un agneau par l'éleveur:  
 – à l'achat: 6 frs X 15 kg (poids à Noël);

– à la vente: 6 frs X 30 kg (poids de la bête deux mois après); Prix d'achat : 90fr Prix de  
 vente: 180 Fr

Frais de nourriture calculés sur 2 mois : 0,60 l,e X 60 = 36 Fr

Bénéfice net réalisé : 180 - (90+3€-1-12) = 52 : Fr

On comprend les raisons pour lesquelles certains agriculteurs rapatriés ont décidé de pratiquer l'élevage, mais cette spécialisation nécessite d'autres activités, car elle est saisonnière de janvier à Piques. C'est pourquoi les éleveurs font également de la polyculture dans la plupart des cas.

4°/ La culture florale sous serres.

56 rapatriés pour un total de 106 exploitants varois pratiquent la culture florale sous serres; et l'œillet semble avoir la prépondérance dans les exploitations varoises.

Ces rapatriés n'avaient jamais cultivé de fleurs sous serres auparavant. C'est donc une totale reconversion qui s'est opérée chez eux.



Pour pallier cette lacune, la totalité des rapatriés a suivi et suit toujours très assidument les cours des conseillers techniques que l'A.D.A.S.E.A. met à leur disposition en collaboration avec l'Institut National de la Recherche agronomique (I.N.R.A.) d'Antibes. On note même qu'à Solliès-Pont une exploitation unique chez les rapatriés du Var, et peut-être même parmi les horticulteurs serristes du département, comprend 7.500 m<sup>2</sup> de serres montées sur rails. Ce système très rentable et très ingénieux permet de traiter le terrain à l'air libre on peut ainsi traiter le terrain à l'air libre,

Avant la plantation au mois d'octobre par exemple, alors qu'à l'emplacement contigu la serre qui a été déplacée au moyen des rails, permet de faire tenir une production d'œillets jusqu'à la mi-novembre, soit un mois de plus environ.

Les rapatriés utilisent comme main d'œuvre des Espagnols ou des Algériens employés à plein temps, comme tous les horticulteurs du Var.

Pour la cueillette des fleurs et la confection des colis, lorsque la main d'œuvre familiale n'est pas suffisante, on fait appel à des femmes espagnoles ou à des jeunes filles du pays.

Dans la région littorale de Provence, la commercialisation des fleurs pouvait se faire par deux coopératives de producteurs. Toutes les deux, pour des raisons d'administration et de rentabilité, ne purent fonctionner sainement pendant longtemps

Aujourd'hui, la majorité des rapatriés s'est retirée de ces organisations, et la commercialisation de leurs produits s'effectue à l'aide de clientèle personnelle.

Les horticulteurs floraux expédiaient leurs œillets par la route ou l'avion, parfois par l'intermédiaire du Groupement de Producteurs de Solliès Pont, organisme qui rassemble les récoltes et les ventile entre les gros acheteurs étrangers de Belgique, Allemagne, de Suisse, d'une manière plus efficace que ne pourrait le faire un seul producteur, même très important.

#### 5°/ La viticulture.

Le département du Var compte 60.122 ha de vignes pour 32.172 viticulteurs. Parmi ceux-ci, le pourcentage de rapatriés est minime: 52 exploitants qui détiennent cependant 220 ha de vignes, soit environ 4 ha par exploitant, alors que la moyenne des viticulteurs varois est de 2 ha par exploitant. Il est à noter que les 32 172 viticulteurs varois ne vivent pas uniquement des revenus de leurs vignes.

Les rapatriés se sont installés pour la viticulture dans la région "Côteaux de Provence".

Dans le paysage varois, les exploitations appartenant aux rapatriés se remarquent par l'utilisation des fils de fer soutenant les vignes et diminuait ainsi la charge des sarments porteurs. Ce procédé semble être très efficace mais le coût de cette installation atteint 2000 frs l'hectare (piquets, fils de fer et main d'œuvre). Quant aux méthodes de labours et de traitement, les rapatriés emploient les techniques traditionnelles.

Dans de nombreux cas, il a fallu rénover les exploitations qui étaient laissées à l'abandon. Les acquéreurs durent procéder à un rajeunissement de la vigne par la taille, en étant à chaque cep toutes les cornes de bois mort et en effectuant un nettoyage des rangs par l'arrachage des plants directs.

L'emploi du fil de fer a permis de tailler les vignes en espaliers au lieu de la taille en gobelets. L'ensoleillement étant meilleur, les vins de la région des Beaux de Provence obtinrent une augmentation du degré d'alcool. Suivant les conseils des techniciens de l'A.D.S.E.A., un viticulteur de la région Côteaux de Provence, propriétaire de 6 ha 30 de vignes, a atteint en 1965: 650 hl, en 1966: 1000 hl, contre 480 hl en moyenne avant son arrivée. L'emploi des engrais a permis ainsi de doubler la production.

La plupart des exploitations utilise la main d'œuvre familiale et pour les vendanges, des saisonniers.

Comme l'ensemble des viticulteurs du département, les rapatriés sont tributaires, pour la commercialisation, des coopératives.

Un seul viticulteur, dans la région Montagne de Haute-Provence, possesseur de 30 ha, a fait construire un chai et commercialise lui-même sa production.

6°/ Le maraichage.

Sur 115 exploitants en cultures maraichères installés par les soins de l'A.D.A.S.E.A., 80 sont des rapatriés. La superficie des exploitations ne dépasse pas en moyenne 2 ha installés sur des terrains irrigables.

55 maraichers de plein air n'eurent pas de problèmes techniques à résoudre. Par contre, 25 maraichers sous serres ont dû s'adapter à des conditions nouvelles de travail, car aucun d'eux n'avait jamais pratiqué auparavant la culture sous serres.

La production des maraichers de plein air est en rapport avec les saisons: au printemps : salades, carottes, poireaux, petits pois, artichauts; en été et en automne: haricots, tomates, courgettes, poivrons, aubergines, pommes de terre; en hiver: choux, épinards, carottes, navets.

Sous serres, ils produisent des tomates, des courgettes, des haricots, des petits pois, du céleri, hors saison.

Installés pour la majeure partie dans la région littorale de Provence, les producteurs rapatriés vendent leurs récoltes à des groupements régionaux qui collectent les légumes et les écoulent vers Toulon, Marseille ou Provence.

### **Les perspectives d'avenir**

Le gros problème des agriculteurs rapatriés est celui du remboursement des prêts, mais la tendance est à l'expansion, à la modernisation, à l'accroissement des rendements et à l'investissement.

Dans l'aviculture par exemple, tous souhaitent agrandir leur entreprise, en augmentant la variété des gallinacés.

Même tendance à l'expansion parmi les éleveurs qui désireraient instituer une sorte d'autarcie partielle: acquérir un troupeau qui produirait les jeunes bêtes destinées à l'élevage et éviter ainsi l'achat annuel d'un nouveau contingent de jeunes ovins ou porcins. Cela permettrait aussi aux producteurs d'être à tout moment et à chaque stade de la production, présent sur le marché.

Chez les maraichers, le problème de l'expansion de l'exploitation par la production accrue repose sur l'utilisation d'engrais chimiques. Les arboriculteurs de même.

La culture florale sous serres pose des problèmes plus complexes, car pour développer la production, il est nécessaire d'implanter de nouvelles serres. C'est un problème de capitaux.. Aussi, pour pallier cette carence, certains horticulteurs qui produisaient de l'œillet, préfèrent se diriger vers la culture du rosier moins fragile, plus rentable, mais également plus long à produire que l'œillet. Or, ces transformations ne peuvent se faire que par étapes. Ainsi, pour transformer 7 500 m<sup>2</sup> d'œillets en roses, un exploitant envisage l'opération échelonnée sur trois ou quatre ans. Même raisonnement chez la majorité des viticulteurs: sacrifier la quantité à la qualité. Après l'arrachage progressif de certaines vignes à vins courants (Ramon, Hybride), les viticulteurs envisagent de produire des vins de meilleure qualité à l'aide de cépages nobles : Grenache, Cinsaut, Muscat. Dans les terres, partout où cela est possible: débroussaillage, défonçage et dépierrage transformeront les sols incultes du département du Var.

Un réel désir d'expansion anime l'ensemble des agriculteurs rapatriés dans tous les domaines. Leur présence dans le Var s'avère particulièrement efficace.

J.M. LAURENTI